



GROUPE D'ETUDE DU MEROU

Assemblée générale

Carry-le-Rouet, le 23 janvier 2010

Membres présents :

Conseil d'administration : BACHET Frédéric, CABARET Jean, CANTOU Michel, FRANCOUR Patrice, HARMELIN Jean-Georges, LELONG Patrick, QUIGNARD Jean-Pierre, RANCHER Jacques, ROBERT Philippe.

Membres actifs : ANDRE Marc, ASTRUCH Patrick, BARCELO Alain, BONHOMME François, CHARBONNEL Éric, COTTALORDA Jean-Michel, DANIEL Boris, DAUFRESNE Martin, FALLOURD Sophie, GANTEAUME Anne, GLEIZES Geneviève, HARMELIN-VIVIEN Mireille, HIREL Nicolas, JULLIAN Éric, LE DIREAC'H Laurence, LOUISY Patrick, MARTINIER-ROUGÉ Gaby, MONESTIEZ Pascal, MORI Alain, MOUTON Patrick, NOUGUIER Nicolas, PEREZ Thierry, RUITTON Sandrine, VIOLETTE Hervé.

Membre correspondant : AIT ALI Ali.

Membres postulants : BODILIS Pascaline, GARGANI Clément, PASTOR Jérémy.

Invités : LEYDET Anthony, MOUSSA Myriam

Membres excusés (avec 21 pouvoirs) :

Conseil d'administration : BINCHE Jean-Louis, CULIOLI Jean-Michel.

Membres actifs : ALEGOET Christian, BAILLY Nicolas, BARNABE Gilbert, BERGERE Hervé, BIGOT Adrien, CARRODANO Gérard, COUTE Alain, DALIAS Nicolas, DAUFRESNE Tanguy, DUPUY de la GRANDRIVE Renaud, ENNAJI Ianis, FAURE Éric, GALY Jean-Louis, GARCIA Daniel, GILLES Pierre, GOUTTENOIRE Thierry, LEFEVRE Claude, LENFANT Philippe, MELLON Capucine, MOSCONI Pascal, MUSARD Olivier, OLIVER Guy, PAYROT Jérôme, PERSONNIC Sébastien, PICQUART Ingrid, PIOCH Sylvain, RAUBY Thibault, RETORE Catherine, REVERET Claude, ROBERT Nicolas, ROMANS Pascal, ROSENFELD Alexis, ROUANET Elodie, SASAL Pierre, SOURBES Francis, TAQUET Marc, VALLETTE Philippe, VALLON Raymond, VICENTE Nardo, WAGNER Marylène.

Membre correspondant : ARCULEO Marco, GARCIA-CHARTON José A., KARA Hichem, TUNESI Leonardo.

Membres postulants : LEJEUSNE Christophe

Invités : MARGNAT Christophe.

La séance est ouverte à 9 h 15.

Le président du GEM renouvelle tous ses vœux à chacun, en son nom et de la part du Conseil d'Administration pour cette année 2010, année de la Biodiversité. Il souhaite la bienvenue à tous les membres de l'assemblée et présente les excuses de ceux qui n'ont pas pu venir, notamment Jean-Louis BINCHE et Jean-Michel CULIOLI, membre du Conseil d'administration.

Il remercie Frédéric BACHET et le Professeur Pierre PENE, maire de Carry-le-Rouet qui nous accueillent pour notre assemblée.

Il souhaite particulièrement la bienvenue à notre correspondant marocain Ali AIT ALI de l'Institut National de Recherche Halieutique, qui organisera, en collaboration avec le GEM le 3^{ème} symposium sur les mérours au Maroc en 2011.

Nouveaux membres

Rappel de la procédure d'admission : les candidatures doivent parvenir au secrétariat du GEM avant le 30 novembre afin de pouvoir être examinées par les membres du Conseil d'Administration.

Quatre demandes ont été acceptées :

- Pascaline BODILIS, biologiste, ECOMERS, Université de Nice-Sophia Antipolis,
- Clément GARGANI, ingénieur en Biologie marine, soigneur à l'Aquarium *Mare Nostrum*, Montpellier,
- Christophe LEJEUSNE, chercheur, Centre d'Océanologie de Marseille,
- Jérémie PASTOR, biologiste, ECOMERS, Université de Nice-Sophia Antipolis.

Deux candidatures sont arrivées hors délai et seront donc officialisées pour l'AG 2011 :

- Anthony LEYDET, éducateur à l'environnement marin et au développement durable, Naturoscope,
- Myriam MOUSSA, ingénieur de recherche clinique, Marseille.

Le président remercie ces nouveaux venus et leur souhaite la bienvenue.

RAPPORT MORAL

Le GEM compte actuellement 120 membres dont 93 métropolitains. Chaque année notre Assemblée générale permet de réunir une quarantaine des adhérents, un effort pourrait être fait pour plus de présence. Cette assemblée avait l'habitude de se tenir à Carry-le-Rouet tous les deux ans, le dernier samedi de janvier, à l'invitation de Monsieur le Maire, lors des « Journées de la Mer ». Du fait de l'implication accrue de notre trésorier dans l'organisation de cette manifestation, l'Assemblée générale du GEM aura lieu systématiquement l'avant dernier samedi de janvier. Le principe des lieux de réunions reste inchangé. Les activités du GEM se répartissent en deux axes principaux dans lesquels nous devons nous efforcer d'impliquer davantage les nouveaux membres : les missions de terrain et la communication.

- Les missions : il y a en général plusieurs missions de recensement par an dans les Aires Marines Protégées et en dehors. Celles effectuées dans le Parc national de Port-Cros datent de 1986 et constituent une série exceptionnelle (+ 20 ans). Les missions menées en 2009 (La Ciotat, Monaco et les îles d'Hyères) se sont bien passées et seront détaillées plus loin par les responsables scientifiques.

- La communication auprès des médias est nécessaire pour le rayonnement du GEM et pour servir de relai à nos travaux. C'est un levier indispensable, au même titre que les résultats scientifiques, pour la reconduction du moratoire (expiration 31 décembre 2013).

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier F. BACHET présente le rapport financier de l'année écoulée (ci-joint). Les recettes 2009 s'élèvent à 11 491,50 € et les dépenses à 6 019,47 €. Le bilan fait état d'un solde créditeur de 23 983,04 € au 01/01/2010.

Le GEM a un bilan financier largement bénéficiaire cette année grâce à la mission Monaco et du "non paiement" de l'édition de *Marginatus*.

Discussion : J.M. COTTALORDA précise que les dépenses liées à la mission de La Ciotat incluent tous les frais (logement, logistique, repas, ...). P. FRANCOUR : l'apport financier de la mission à Monaco a permis de financer celle de La Ciotat.

G. CARRODANO, J.M. COTTALORDA et P. FRANCOUR sont chaleureusement remerciés pour leur concours logistique et leur efficacité technique et financière.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

- Missions et programmes de recherche

Mission d'inventaire de la population de mérours dans les eaux de La Ciotat

Responsable scientifique : P. FRANCOUR

Logistique et accueil : G. CARRODANO et J. RANCHER (financement)

Date : 2-4 octobre 2009.

Il s'agit de la 7ème mission dans cette zone. Cette année, 11 plongeurs et 3 apnéistes ont participé au recensement des mérours en explorant les mêmes sites que lors des précédentes missions. Au total, 67 mérours ont été recensés. Ce chiffre est en augmentation régulière depuis 1997, date de la première mission, où seulement 24 mérours avaient été vus. Il s'agit majoritairement de mérours de taille comprise entre 60 et 80 cm. Cette année aucun mérour de moins de 40 cm n'a été vu, comme depuis 2003. La proportion de grands individus (plus de 100 cm) est également toujours faible. Malgré cette absence de petits mérours et la rareté des grands individus, la proportion élevée d'individus moyens est intéressante car elle correspond à la classe de taille où se produit le changement de sexe. Il est donc supposé que les conditions seront probablement bientôt remplies (abondance et sex-ratio) pour que des comportements reproducteurs se mettent en place.

L'absence de juvéniles est-elle réelle ou due à la méthodologie ? Il faudra intensifier les observations dans ce secteur. Il faudra également quantifier le ratio proies/prédateurs pour l'argumentaire à développer lors de la demande de renouvellement du moratoire.

Discussion : E. CHARBONNEL : *La pression de la pêche de loisir est-elle forte ?*

P. FRANCOUR : *il n'y a pas de pêche à pied, mais beaucoup de bateaux de plaisance.*

Inventaire de la population de mérours dans les eaux de la Principauté de Monaco.

Responsable scientifique : P. FRANCOUR

Logistique : Service Environnement de la Principauté et le club de plongée Télémaque de Roquebrune-Cap Martin.

Date : 15-17 octobre 2009.

Il s'agit de la 4ème mission dans cette zone. Cette année, 12 plongeurs ont participé au recensement des mérours en explorant les mêmes sites que lors des précédentes missions. Au total, 109 mérours ont été recensés. Ce chiffre est en légère augmentation depuis 2006, date de la dernière mission, où 83 mérours avaient été vus. Ces valeurs sont par contre très largement supérieures à celles mesurées lors des deux premières missions (1995 et 1997) où moins de 20 mérours avaient été recensés. Ce très fort accroissement de la population de mérours a eu lieu malgré les importants aménagements côtiers effectués. L'essentiel des mérours ont été observés au niveau de la rotule à la base de la grande digue flottante. Si l'essentiel des mérours mesurent entre 40 et 70 cm de longueur totale, il faut souligner la présence de petits individus (moins de 25 cm) et de quelques très gros (entre 90 et 110 cm).

Missions dans le Parc Marin des Bouches de Bonifacio.

Responsable : J.M. CULIOLI.

J.M. CULIOLI nous informe que l'analyse des données des recensements de 2009 n'est pas encore totalement terminée mais qu'il peut donner quelques indications sur deux zones : celles des Lavezzi où la réglementation (Zone de protection renforcée, chasse sous marine et pêche artisanale interdites) est stable depuis 1982 et celle de La Vacca où la même réglementation n'est appliquée que depuis 2000. Aux Lavezzi, un peu moins de mérours sur le site de La Tour mais une densité toujours très élevée sur l'ensemble des 13 ha ; à La Vacca, on assiste à une véritable explosion de la population.

Inventaire de la population de jeunes mérours autour de l'île de Bagaud et au Tuff.

Responsable : Marc ANDRE

On continue ces missions légères pour étudier la structure des habitats et le comportement social des mérours entre 0 et 10 m, avec la même équipe et la même méthodologie. On vient d'y adjoindre la presqu'île de Giens pour avoir un point de comparaison hors AMP.

Discussion : P. FRANCOUR : *ces missions ayant lieu depuis plusieurs années, cet engagement sur la durée permet d'obtenir des données exploitables.*

Recensement du mérrou dans les calanques de Marseille.

Responsables : J. CABARET, E. CHARBONNEL

Date : 19 septembre 2009

Les objectifs étaient les mêmes que les années précédentes : opération fédérale avec les clubs de plongée, le GIP, et une participation légère du GEM. Participation de 5 Clubs (ASPPT, CSPM, Sar Club, YCPR, Ecosub), 6 bateaux et 45 plongeurs.

Les mauvaises conditions météorologiques n'ont permis de prospecter que 3 sites : Liban (7 mérours de 55 à 90 cm), Tiboulou de Maire (1 mérrou de 40 cm) et Riou Nord (1 mérrou de 40 cm).

Discussion générale sur le moratoire.

A la suite de la présentation de ces deux missions la discussion s'engage sur les éléments à prendre en compte dans les prochaines missions pour défendre le renouvellement du moratoire en 2013 et notamment pour démontrer qu'une population importante de mérours ne signifie pas déséquilibre et disparition des autres espèces.

Discussion relations prédateurs/proies :

P. FRANCOUR : *pour un livre sur les espèces lessepsiennes (Golani et al. à paraître), dans un chapitre sur le rôle des AMP, j'ai compilé les données sur les pourcentages prédateurs de haut niveau / proies dans et hors AMP (> 30% à la Gabinière ; 7 à 15% dans le reste du Parc ; 45% à Scandola ; 5% hors AMP).*

M. HARMELIN-VIVIEN : *l'observation des résultats bruts peut induire en erreur : la représentation en biomasse est en forme de pyramide inversée (biomasse importante pour les gros individus - les prédateurs - et faible pour les petits - les proies) ; il faut travailler sur les rapports de productivité où la représentation est contraire (productivité importante pour les proies et faible pour les prédateurs). Les données de BIOMEX montrent que dans les réserves on a beaucoup d'individus âgés et de grande taille et une production très rapide de biomasse utilisée par les prédateurs.*

J.G. HARMELIN : *la plupart des proies sont des poissons pélagiques au comportement erratique qui impressionnent moins les observateurs et passent plus facilement inaperçus. Ces proies (bogues, picarels, oblades, ...) restent en pleine eau le jour mais regagnent le fond au crépuscule, période de chasse favorite des prédateurs. A noter une photo spectaculaire vue au dernier Festival Mondial de l'Image Sous-marine, un mérrou avec une murène dans la gueule ; c'est sans doute très exceptionnel.*

P. FRANCOUR : *le prédateur réagit comme un fainéant, et cherche à optimiser l'énergie apportée par l'ingestion des proies avec celle dépensée pour les chasser. Lorsque les proies préférées deviennent plus rares, le prédateur doit dépenser plus d'énergie pour les chercher ; il se tournera donc vers des proies plus abondantes ou plus faciles.*

H. VIOLETTE : *l'étude des contenus stomacaux doit apporter des réponses.*

P. FRANCOUR : *la synthèse sur ce sujet a été faite lors du premier symposium (Harmelin et Harmelin-Vivien, 1999) et par les espagnols en 2002 (Renones et al., 2002).*

L. LE DIREAC'H : *les données que l'on a proviennent de sites remarquables (Port-Cros, Scandola) particulièrement riches, n'y a-t-il pas un biais ?*

P. FRANCOUR : *il faut obtenir des données sur les autres sites, nous allons tester au printemps une méthode rapide pour les estimations de peuplements de poissons.*

M. CANTOU : *lors de chaque mission, on doit essayer de quantifier les proies potentielles. On a pu constater que le poisson fourrage était rare à Porquerolles. Que ce soit en apnée ou en scaphandre, il faut étendre les comptages aux autres espèces.*

P. LOUISY : *c'est plus difficile à réaliser que le seul comptage des mérours et c'est aussi plus compliqué car il faut une identification sûre des espèces.*

C. GARGANI : *la principale interrogation des chasseurs sous-marins porte sur l'impact de la protection du mérrou sur la biodiversité.*

Ph. ROBERT : *la préoccupation majeure du GEM est de répondre à cette question.*

Discussion estimation de la population globale des mérours :

F. BONHOMME : *pour la communication destinée au grand public, il faudrait estimer le nombre de mérours présents sur les côtes françaises et le comparer au nombre de baigneurs par exemple.*

J.G. HARMELIN : *en dehors des AMP, la population est très clairsemée ; il n'y a qu'une cinquantaine de mérours dans la zone des Calanques pour une superficie 5 fois plus grande que celle du Parc national de Port-Cros.*

J.M. COTTALORDA : *on pourrait mettre sur une carte les zones où nous avons des données (500 mérours à Port-Cros, 50 dans les calanques, ...) et mettre en parallèle le nombre de baigneurs.*

N. HIREL : *il ne faut pas opposer les mérours et les baigneurs, leur présence n'est pas incompatible.*

J.M. COTTALORDA et P. FRANCOUR : *pour quantifier le nombre de mérours le long des côtes françaises on doit développer des suivis locaux par les membres du GEM en appliquant le même protocole ; ce n'est probablement pas faisable partout et surtout il faut s'engager sur le long terme.*

M. CANTOU propose l'implication des différentes fédérations d'apnée (Plongée Passion, FNPSA ...) et pas uniquement FFESSM.

E. CHARBONNEL : *pour avoir une photographie approximative du nombre de mérours, il suffit d'aller interroger les plongeurs, mais quelle fiabilité pourra t'on accorder à ces chiffres ?*

J. CABARET : *depuis longtemps, avec P. LELONG, on cherche à sensibiliser les plongeurs pour obtenir le nombre de mérours présents sur les sites de plongée fréquentés par les clubs. Avec P. MONESTIEZ, nous mettons en place un programme sur la région Provence, on espère avoir des données par ce biais.*

Ph. ROBERT : *on a déjà parlé les années précédentes de la possibilité pour chacun d'entre nous de suivre un site proche de chez lui sans que ce soit une véritable opération GEM. Peut-on imaginer la formation sur 2-3 jours des nouveaux GEMistes par les anciens avec un protocole bien défini et un engagement de suivi sur la durée ?*

S. RUITTON : *le GEM doit être le collecteur des données et éventuellement faire de la formation aux méthodes de comptage.*

J.M. COTTALORDA : *il y a finalement assez peu de missions GEM, on peut donc former les jeunes, qui le souhaitent, pour monter de nouveaux programmes et animer l'association.*

P. MOUTON : *depuis 1986 le GEM ne travaille que sur quelques zones, le plus souvent des AMP.*

P. FRANCOUR : *nous cherchons à obtenir des informations sur toute la côte mais il faut bien choisir la méthode, faire des petites prospections réparties sur la côte, de temps en temps, n'est pas une bonne solution.*

T. PEREZ : *l'Agence des Aires Marines Protégées inventorie les habitats marins sur toute la côte, nous aurons ainsi la localisation des sites favorables à la présence des mérours qu'il faudra ensuite échantillonner.*

E. CHARBONNEL : *avec les zones Natura 2000 qui sont actuellement en train d'être étudiées, nous aurons de nombreux inventaires et des données au moins sur la présence de mérours. Il est dommage que ce ne soit pas une "espèce patrimoniale".*

B. DANIEL : *sur les appels d'offre Natura 2000 on ne demande que de signaler la présence de mérours, il n'y a pas de demande d'inventaire, pour cela il faudrait que le mérour soit reconnu "espèce patrimoniale".*

A. BARCELO indique la mise en place d'un "observatoire de la biodiversité" pour recueillir des données sur divers indicateurs (poissons –méthode FAST- mérours, corbs, en particulier) dans des secteurs à niveaux de protection différents (Port-Cros, Porquerolles, Le Levant, Giens).

Ph. ROBERT : *le GEM est évidemment intéressé et peut légitimement travailler sur le mérour et son écosystème.*

Discussion argumentaire moratoire :

P. ROBERT : nous avons 2 ans pour recueillir les données scientifiques nécessaires pour la reconduction du moratoire et développer des supports "communication" pour traduire ces résultats et faire passer notre message. Avec les missions en cours, aura-t-on suffisamment d'arguments pour défendre le moratoire ?

J.G. HARMELIN : le seul site hors AMP pour lequel nous avons des comptages fiables est La Ciotat, c'est dommage qu'il soit le seul.

S. RUITTON : il faudrait faire un vrai recensement GEM dans les Calanques, La Ciotat est un site particulier, non représentatif des zones hors AMP.

P. FRANCOUR : si nous avons besoin de chiffres, il vaut mieux mettre de gros efforts sur une mission d'importance que de faire du saupoudrage.

Présence de jeunes mérours.

J.M. COTTALORDA nous informe et nous montre les photos de la découverte par N. ROBERT à Cargèse en Corse, lors d'une sortie nature, un bébé mérour de 16 mm le 20 octobre 2008 ; à cette taille, il n'est pas reconnaissable mais son comportement est identique à celui des mérours adultes. Un suivi photographique régulier a été fait depuis : 26 mm en février 2009 ; 15 cm en décembre 2009.

Discussion : P. LELONG : le bébé mérour récupéré aux Embiez en 1991 avait la même taille et la même apparence.

A. BARCELO : le Parc a diffusé la fiche d'observation des juvéniles réalisée par le GEM sur son territoire de Ramatuella à La Garde.

P. FRANCOUR : cette fiche sera mise sur le site.

L. LE DIREAC'H : dans le programme Econaute d'inventaire faunistique dans les ports, démarré il y a 2 ans, nous n'avons jamais trouvé de juvénile de mérour.

A. LEYDET indique la présence de quelques juvéniles de mérour à l'extérieur de la digue de la Madrague de Montredon.

- Médias et communication

Exposition : les trois jeux (gérés par M. CANTOU, P. LELONG et F. BACHET) sont disponibles pour ceux qui le souhaitent. Une actualisation ou un retraitage sont à étudier (M. CANTOU), un support déployable comme le modèle utilisé par S. FALLOURD coûte environ 100 euros.

J.G. HARMELIN a participé à la rédaction d'un livret sur le mérour dans la collection "les carnets de la huppe", chez Glénat, à l'initiative du Parc national de Port-Cros. Le GEM sera présent au sein de l'ouvrage. A. BARCELO précise que sa sortie est prévue pour le mois d'avril.

J.M. CULIOLI fait réaliser le modèle 0 d'une maquette de mérour (profil réaliste et écorché) pour l'Office de l'Environnement de Corse. Il sera possible de se procurer des copies auprès de la société Naturalia Moulage France pour 800 € environ.

Marginatus.

Ph. ROBERT : souligne que l'édition du *Marginatus* n°9 s'est encore améliorée par rapport aux années précédentes, et remercie le rédacteur P. MOUTON pour son investissement, ainsi que J.M. COTTALORDA, P. FRANCOUR et l'Université de Nice pour les aspects logistiques et financiers. *Marginatus*, grâce à la qualité de ses articles, sur la forme autant que sur le fond, est un bel outil de communication et un moyen de reconnaissance dont le GEM a besoin.

P. FRANCOUR considère que c'est un support de plus en plus utilisé par des membres du GEM, et l'on peut donc imaginer une page supplémentaire à insérer car il y a avait un trop d'articles pour le dernier numéro. Les anciens numéros sont tous téléchargeables sur le site. Il n'y a pas eu de facturation du tirage, et une convention de prise en charge par le service reproduction de l'université sera établie.

P. MOUTON : le prochain numéro sera le numéro 10. La qualité des articles revient aux membres du GEM qui les fournissent, l'année dernière j'avais demandé aux auteurs de me fournir la matière à partir du mois d'octobre et ça a bien fonctionné. Il faudrait remettre quelques dessins humoristiques. Merci d'envoyer les documents et les articles avant le 15 mars.

Site Internet

P. FRANCOUR rappelle que lors de l'assemblée générale 2009, D. GARCIA avait présenté une ébauche du site. L'université de Nice lui a confié la réalisation de son propre site et il a pu développer les deux en même temps sans coût financier pour le GEM.

Le site est en ligne (www.gemlemerou.org) avec les éléments qui étaient déjà présents sur l'ancien site aquanaute et ceux qui ont été fournis à P. FRANCOUR. Chacun doit aller le visiter pour vérifier et compléter le contenu. Les administrateurs sont P. FRANCOUR, J.M. COTTALORDA et P. BODILIS.

Des modifications seront faites en fonction des remarques (enlever la partie identifiant, prévoir un onglet pour le téléchargement des documents "Sécurité Plongée et Apnée", historique + organigramme des membres du Conseil d'administration, membres correspondants, ...). Ne pas hésiter à envoyer des informations, des images, des textes et des idées de rubriques complémentaires.

Il n'y aura pas pour le moment d'espace réservé aux seuls membres du GEM, les seuls documents à ne pas mettre à la disposition du public étant le fichier des membres et le compte-rendu financier détaillé qui sont envoyés avec le PV de l'Assemblée générale.

A terme, une version anglaise serait utile et les bonnes volontés sont bienvenues pour la traduction des textes.

Discussion : T. PEREZ : *n'y avait il pas l'idée d'y inclure une base de données accessible à tous ?*

P. FRANCOUR : *c'était envisagé, on le faisait en partie sur l'ancien site avec une mise en ligne possible d'informations sur les mérus et une rubrique de questions, mais ça demande beaucoup de travail pour un suivi régulier et il faudrait un volontaire pour s'en occuper.*

T. PEREZ : *les informations sont fournies par les membres du GEM et alimentent la base de données (missions, campagnes,...).*

P. FRANCOUR : *c'est réalisable, on peut procéder en deux étapes : la mise à jour du site dans un premier temps, l'organisation de la base de données ensuite.*

Promotion du GEM et de la connaissance du mérus

Participations du GEM à travers ses membres :

- Salon nautique avec l'exposition "Ports, oasis de vie insoupçonnée", photos de S. FALLOURD.
- "Caravane des Sciences", M. CANTOU.
- Formation INOVAQUA, M. CANTOU.
- Conférences :
 - J.M. COTTALORDA pour la commission Bio de la FFESSM à Nice,
 - J. CABARET au Lycée Arthaud,
 - P. LELONG pour les mercredis de la mer aux Embiez.
- Radios :
 - J.P. QUIGNARD sur Radio Québec, Radio Suisse Romande,
 - N. VICENTE sur France Bleue Provence.

P. FRANCOUR : *le film sur le mérus et le GEM de Matilde VAUDON, production Goutte à Goutte, a trouvé un financement sous forme de coproduction avec CNRS Images. Les tournages et interviews ont été faits lors de la dernière mission PNPC et du symposium à Nice ; il devrait sortir en 2010.*

J.M. COTTALORDA : *le film sur A. FALCO a été primé au Festival Mondial de l'Image Sous-Marine, il contient de belles séquences sur Port-Cros et sur les mérus.*

- Contrats, sponsoring, subventions

La convention avec le Parc National de Port-Cros pour le suivi des populations de mérus dans les eaux du parc se termine à la fin de l'année, il faut prévoir son renouvellement. A. BARCELO rappelle la mise en place de "l'observatoire de la biodiversité" pour lequel le GEM sera sollicité ; les deux programmes sont indépendants à court terme. Ph. ROBERT renouvelle que les données recueillies à Port-Cros constituent une série unique qu'il faut absolument poursuivre.

Reconduction des partenariats financiers apportés par J. RANCHER, Assystème France et DLRS Conseils, pour au moins le même montant (1 500 € et 500 €). Les partenaires et J. RANCHER sont vivement remerciés pour leur mobilisation.

Discussion : E. CHARBONNEL : *il y a un intérêt à se rapprocher du prochain Parc des Calanques, afin de formaliser des accords financier et scientifique.*

P. MOUTON : *n'avons nous pas de financements de Beuchat ?*

Ph. ROBERT : *nous avons invité le directeur C. MARGNAT qui nous a remercié mais qui ne pouvait pas venir étant pris par d'autres réunions qui ont toujours lieu à cette période. Beuchat ne nous donne pas d'argent mais aide le GEM en mettant à disposition du matériel lors des missions, comme Nausicàa qui met à notre disposition son équipe de Communication lorsqu'on en a besoin.*

- Assurance, sécurité

Document "Protocole de sécurité" :

Le document élaboré et approuvé l'année dernière, *Protocole de sécurité pour la participation aux missions en plongée scaphandre ou en apnée, organisées par le GEM* a été légèrement modifié et complété (le document est disponible sur le site et est joint au CR de l'Assemblée générale).

- Désignation par les deux responsables plongée et apnée, de collègues qualifiés pour les remplacer en cas d'indisponibilité. Le "Chef de mission" peut assumer cette responsabilité lors des petites missions (5 plongeurs **ou** 6 apnéistes maxi). Cette responsabilité peut être déléguée à une structure compétente (directeur de plongée, club de plongée, AMP, ...). Dans ce cas, les responsabilités doivent être précisées dans la convention liant le GEM et la structure ; il y a néanmoins un chef plongée et/ou apnée désigné au sein du GEM pour préparer la mission (vérification CAH, certificat médical, ...).

- Le "Chef de mission" doit faire parvenir au Président et à l'assureur la liste des participants assortie des noms des " Chef de mission", "Chef d'opération plongée" et/ou "Chef d'opération apnée". Chaque participant doit signer le protocole.

Assurances :

Le GEM souscrit une assurance qui couvre la responsabilité civile des membres du GEM dans le cadre des missions et des activités commanditées par le GEM (c'est dire couverture des dommages causés à autrui). Cette assurance complète l'assurance individuelle de chacun. L'assurance individuelle de chacun peut-être une assurance professionnelle ou personnelle (dans ce cas, Colimpha paraît être la meilleure solution). La licence FFESSM ne couvre probablement pas les risques professionnels (J. CABARET vérifiera), M. CANTOU signale que la FDAS est l'équivalent de Colimpha au niveau international. P. FRANCOUR fait partie du Conseil d'administration de Colimpha et demande que ceux qui sont adhérents n'oublient pas de répondre aux convocations des AG ou envoient leur pouvoir ; le siège pourrait être délocalisé prochainement dans le sud.

Discussion : L. LE DIREAC'H : *la participation à Colimpha est très importante car, en plus des problèmes d'assurance, il faut une structure de poids pour représenter les plongeurs scientifiques.*

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES MÉROUS AU MAROC

Le 3^{ème} Symposium sur les mérours de Méditerranée, après ceux des Embiez en 1998 et de Nice en 2007, aura lieu en mai 2011 probablement à M'Diq près de Tétouan sur la côte méditerranéenne. Organisation conjointe INRH (Institut National de recherche Halieutique) et GEM.

Ph. ROBERT et P. FRANCOUR sont allés en repérage sur place en juillet ; le site le plus adéquat, présentant toutes les commodités pour l'organisation, est le Sofitel de M'Diq et une autre possibilité était le nouveau centre de l'INRH à Tanger. Le cadre de M'Diq est superbe et c'est un lieu stratégique : c'est une base aquacole de l'INRH, et le site où il y a le plus de mérours et aussi le plus de braconnage. Au mois de juin, il y avait 27 kg de mérours à la vente dans la halle aux poissons alors que c'est une période d'interdiction de la pêche au mérour ; la législation est encore floue (interdiction en juin et pendant les vacances) et incomprise ou ignorée.

Ali AIT ALI, correspondant GEM au Maroc, fondateur et responsable du GMTM (Groupe Marocain de Travail sur le Mérour) a eu l'idée d'organiser le 3^{ème} symposium au Maroc lors du symposium de Nice. Il a créé le GMTM en, collaboration avec l' INRH et l'Université, et a obtenu la garantie et le soutien de nombreux élus et de responsables politiques pour assurer l'organisation du colloque (possibilité de traduction français-anglais, transport aéroport-hôtel, éditions, badges,...). La recherche de sponsors au Maroc est difficile car personne ne veut s'avancer actuellement pour une manifestation qui aura lieu en 2011.

La première annonce est disponible sur le site du GEM, la deuxième annonce sera faite en avril et paraîtra sur le site et dans *Marginatus*. Le programme comprend 3 jours de congrès dont une journée consacrée à l'aquaculture (½ journée de communications et ½ journée pour la visite de la station aquacole) et un jour d'excursion ou de plongée.

Discussion : P. FRANCOUR : *nous devons veiller à la dimension scientifique du symposium et que ce ne soit pas une redite des deux précédents. Il sera très ouvert sur le Maghreb et l'Afrique, avec une dimension méditerranéenne et même plus large notamment lors de la journée consacrée à l'aquaculture du mérou, avec, nous l'espérons, la présence d'Y. SADOVY de l'IUCN. Les actes seront semblables à ceux de Nice : résumé de 2-3 pages pour les communications, 1 page pour les posters. Les articles originaux pourraient être publiés dans un numéro spécial d'une revue internationale de rang A.*

Ph. ROBERT : *il faut rechercher des financements pour diminuer les coûts autant que possible et/ou prendre en charge une partie des inscrits (intervenants, invités, comités scientifique et organisation, ...) ; il y a deux gros postes budgétaires, le coût du symposium sur place (hébergement, repas, salle, dossiers, ...) et le coût du transport. Plusieurs possibilités sont envisageables, avion (par Casablanca, Tanger) et relai par les navettes de l'INRH, autobus, minibus, bateau depuis Sète,... Nous préparons un dossier de demande de financement qui sera présenté à divers organismes, toutes les idées pour obtenir une aide sont les bienvenues.*

M. HARMELIN-VIVIEN présentera le symposium au CIESM à Venise au mois de mai.

PROGRAMME 2010

- Missions et programmes de recherche

Suivi des peuplements de mérou brun de l'île de Porquerolles

Convention de partenariat PNPC / GEM.

Responsables scientifiques : S. RUITTON et L. Le DIREACH

Responsable logistique : Parc National de Port-Cros.

Date : 3 jours en octobre.

Objectifs : Recensement des mérous bruns sur les sites choisis dans la zone Natura 2000 de l'île de Porquerolles. Cette mission est la deuxième, la périodicité est de 2 ans.

Participants prévus : 4 apnéistes et 4 à 6 plongeurs.

Scandola

Responsables scientifiques : J.M. COTTALORDA, P. FRANCOUR et J.M. DOMINICI.

Mission de recensement dans la réserve intégrale. En 2010, ce sera une mission de préparation, la véritable mission aura lieu en été 2011 ; 9 à 10 participants prévus.

Mise en place d'un suivi des espèces patrimoniales sur le littoral des Maures

La mission n'est pas abandonnée, elle pourrait être programmée cette année.

Discussion : Ph. ROBERT précise qu'à l'origine, il était prévu que le GEM devait commencer l'inventaire et former les plongeurs du SIVOM. Il faut être vigilant au programme prévu en 2011 qui paraît très chargé : La Ciotat, Port-Cros, Scandola, en plus du symposium.

Inventaire de la population de jeunes mérous autour de l'île de Bagaud et au Tuff.

Responsable : Marc ANDRE

On continue cet inventaire en ajoutant la presqu'île de Giens.

Inventaire des poissons aux Aresquiers.

Responsable : F. BONHOMME

Date : août.

Il y a quelques mérous mais il faudrait recenser les autres espèces. La Station de Biologie Marine et Lagunaire peut assurer la logistique et le logement à cette période, il reste encore à trouver le financement.

Discussion : B. DANIEL : *cela pourrait intéresser la DREAL Languedoc Roussillon qui a déjà réalisé la cartographie de la zone, mais ce sera sans doute difficile à finaliser pour 2010.*

Recensement du mérrou dans les calanques de Marseille.

Responsable : J. CABARET

Les objectifs sont les mêmes que les années précédentes et les dates seront probablement décalées en septembre.

Discussion : S. RUITTON : *pour le GEM, il est préférable de réduire la zone et d'assurer un suivi. On va voir avec la ville de Marseille s'il est possible de monter un programme dans le cadre du parc national des Calanques ; les données recueillies seraient par ailleurs très importantes pour la reconduction du moratoire.*

Divers.

Mérrou espagnols et brésiliens :

J. GARCIA-CHARTON (Université de Murcia, Département d'Écologie) nous informe du développement du projet appelé ECOMERO/ECOGAROUA de sélection d'habitat, « tagging », suivi acoustique et connectivité génétique de mérrou à la réserve marine de Cabo de Palos - Islas Hormigas (Espagne) (*Epinephelus marginatus*, *E. costae*, *Mycteroperca rubra*) et à la réserve d'Arvoreda (Brésil) (*E. marginatus*, *Mycteroperca bonaci*, *M. acutirostris*, *M. interstitialis*, *M. microlepis*) avec financement d'une fondation privée liée à une grande banque espagnole (BBVA). Ces travaux s'ajoutent aux suivis réalisés depuis 15 ans déjà à la réserve espagnole.

D'autre part, il songe à faire venir le GEM à la réserve marine de Cabo de Palos - Islas Hormigas pour y faire un comptage de mérrou. Pas de problème pour l'organisation (logistique, bateaux, recherche de logements et autres...), mais peut-être pour le financement et le planning (cette année ou la suivante).

MORATOIRE SUR LE CORB

On connaît la situation écologique actuelle du corb et il serait nécessaire qu'il bénéficie également d'une forme de protection. Ce sera une demande de réglementation identique à celle du mérrou. J.G. HARMELIN prépare un argumentaire qui sera présenté à la Préfecture de Région par le GEM qui est l'organisme le plus légitime pour porter ce projet.

Discussion : Il n'est pas nécessaire de modifier nos statuts, car ils permettent de travailler sur le corb (écosystème du mérrou).

P. MOUTON : *n'y a-t-il pas un danger à faire cette demande alors qu'il va falloir se battre pour faire reconduire le moratoire sur le mérrou ? Ne vaut-il pas mieux attendre d'avoir assuré la défense du mérrou pour entreprendre celle du corb ?*

Ph. ROBERT : *pour le mérrou, c'est fin 2013, si on est prêt, on lance la démarche pour le corb cette année.*

F. BACHET : *il faudrait trouver une solution à plus long terme pour le mérrou, par exemple un Arrêté préfectoral de longue durée.*

P. MONESTIEZ : *un moratoire c'est un principe de précaution, il est fait pour donner un peu de temps pour mener des études écologiques sur l'espèce concernée et évaluer l'impact des mesures prises en sa faveur. Depuis la création du moratoire sur le mérrou, on a prouvé son efficacité, il est donc temps en effet de passer à une législation à plus long terme.*

Un vote est proposé et approuvé à l'unanimité par l'assemblée :

- demande d'un "moratoire d'interdiction de la pêche à l'hameçon et de la chasse sous-marine du corb sur l'ensemble du littoral de la Méditerranée continentale". Projet porté par le GEM.
- étude des possibilités de modification du moratoire actuel sur le mérrou pour une réglementation à long terme. Cette proposition sera présentée aux autorités compétentes en 2013 lors de l'expiration du moratoire.

QUESTIONS DIVERSES

Projet Fish Watch Forum

P. LOUISY présente un projet de base de données sur les poissons méditerranéens. C'est un site de coopération et de partage d'informations permettant d'acquérir de nouvelles données et de structurer et rendre accessibles les données existantes (localisations, informations, références pour les différentes espèces, outil de détermination, bibliographie, ...)

Discussion : S. RUITTON : *est ce que cette base de données est déjà accessible ?*

P. LOUISY : *non, c'est pour l'instant un projet, il faut trouver les financements. C'est une coopération Louisy - Ecomers à laquelle on ajoutera des structures étrangères.*

M. HARMELIN-VIVIEN : *il existe déjà des projets semblables comme celui du Muséum National d'Histoire Naturelle piloté par P. NOEL.*

P. FRANCOUR : *il faut dans un premier temps structurer et rendre accessibles les données scientifiques disponibles, puis, dans un second temps, y associer les observations des amateurs.*

Génétique et otolithes

M. HARMELIN-VIVIEN indique la disponibilité des premiers résultats des études menées sur les 360 échantillons récoltés sur 10 sites méditerranéens et atlantiques. Ils confirment une séparation des populations atlantiques et méditerranéennes sans structuration réelle des populations méditerranéennes à part les échantillons provenant d'Algérie (Annaba) qui se singularisent de tous les autres.

L'analyse microchimique des otolithes récoltés lors de ces mêmes campagnes est au point mort car il n'y a plus personne pour s'en occuper. On peut également regretter que les analyses d'introns, qui sont terminées n'aient pas été publiées et mises à la disposition de la communauté scientifique.

Programme ANR Amphore

P. FRANCOUR précise que dans le cadre du Programme ANR Amphore (les aires marines protégées, en tant qu'outils de gestion des pêches), un financement pour une étude de modélisation trophodynamique Ecopath (fonctionnement écologique) sur les peuplements de Port-Cros, a été obtenu. Lorsque ce modèle (puis les modèles Ecosim et Ecotroph) sera validé, on pourra simuler les impacts des différentes formes de pêche sur les populations de poissons et du mérrou en particulier. Les premiers résultats seront présentés lors de la prochaine assemblée. Cela devrait être un bon outil de décision à l'expiration du moratoire.

Journées de la Mer de Carry-le-Rouet

Ph. ROBERT rappelle que Monsieur le Professeur Pierre PENE, maire de Carry-le-Rouet, demande au GEM de contribuer à l'organisation des "Journées de la Mer" qui ont lieu tous les deux ans. Il est donc nécessaire de nous mobiliser pour lui donner des idées de thèmes et fournir des conférenciers. P. MOUTON se propose pour des conférences sur le passé historique de la région ; J.G. HARMELIN propose thème et conférences sur les récifs artificiels. Chacun est donc appelé à transmettre ses propositions à F. BACHET.

Adresses électroniques

Création de trois groupes d'adresses électroniques (yahoo ?) afin de faciliter les échanges d'informations (actualisation des adresses par P. LELONG) :

- groupe "administrateurs du site Internet",
- groupe "conseil d'administration",
- groupe "membres du GEM".

Assemblée générale 2011

P. LELONG indique que lors de la prochaine assemblée générale, en janvier 2011, nous devons procéder à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration qui devra faire l'objet d'une déclaration en préfecture. Si c'est nécessaire, nous pouvons, à cette occasion modifier les statuts de notre association ; nous pensons, par exemple, créer une nouvelle catégorie d'adhérents, les "membres d'honneur". Chacun est sollicité pour transmettre ses remarques au sujet de modifications éventuelles.

Les nouvelles littéraires des GEMistes

- Patrick MOUTON : *Aristote le Cormoran*, Les lignes du Grand Cormoran.
- Patrick LOUISY : *Aquarium d'eau douce. Guide pratique du débutant*. Ulmer éditions.

A. BARCELO a amené plusieurs exemplaires d'un numéro spécial de "Terre sauvage" consacré aux îles du littoral varois, décembre 2009.

La séance est levée à 17 h.

DERNIERE MINUTE

Nous avons eu le plaisir d'apprendre, hors assemblée, que notre président, Philippe ROBERT a été double-médaille en 2009 au titre de ses actions en faveur de la mer :

Chevalier du Mérite Maritime,

Trident d'Or de l'Académie Internationale des sciences et techniques sous-marines à Ustica

Ces distinctions qui honorent fort justement notre président rejaillissent sur le GEM.

La prochaine assemblée générale se tiendra, sauf contre ordre,

le samedi 22 janvier 2011 à Nice.

Appel à cotisation pour les membres actifs – année 2010

chèque de **10 €** à l'ordre du GEM

conformément aux statuts, ceux qui ne régleront pas leur cotisation 2010 seront considérés comme démissionnaires.

Merci de vérifier vos coordonnées sur le listing mis à jour lors de cette assemblée et d'informer le secrétariat de toute modification : plelong@institut-paul-ricard.org

Pièces jointes : *Bilan financier 2009 ; Listing des membres du GEM ; Document "Protocole de sécurité"*